

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique :

- **Relative à la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol, sur un terrain situé aux lieux-dits « L'Estang Catet et Malpel » sur la commune de Lespignan,**
- **Préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lespignan**

Par arrêté n° 2026-01-DRCL-037 du 19 janvier 2026, une enquête publique sur les demandes susvisées, d'une durée de 32 jours consécutifs, est prescrite **du lundi 9 février 2026 à 9h00 au vendredi 13 mars 2026 à 17h00, jour de clôture de l'enquête.**

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Lespignan porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol aux lieux dits « L'Estang Castet et Malpel ». Le parc se situe en bordure d'une distillerie et n'a pas été exploité depuis plus de 10 ans. Le projet constitué de deux entités clôturées d'une surface totale de 5,1 ha pour une puissance estimée à 5,8 MWc. Les panneaux sont fixes et de hauteur maximale 3,05 m et situés à 1,10 m du sol. Le site comprend en outre deux locaux techniques pour une surface de plancher de 36 m², des pistes et deux citernes de 60 m³.

Par décision n°E25000172/34 du 27 novembre 2025, la présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Jean-Pierre CHALON en qualité de commissaire – enquêteur et Madame Marine RIVOLIER en qualité de commissaire – enquêtrice suppléante.

Madame Emma JEANROY, cheffe de projet photovoltaïque, est la personne auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés : adresse mail : emma.jeanroy@elements.green – tél : 06.58.63.32.30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers qui intègrent l'étude d'impact réglementaire, l'avis de l'Autorité environnementale et la déclaration de projet, seront déposés et **consultables** :

- en version papier à la mairie de Lespignan, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête – Place Jean Povéda – 34710 Lespignan, du lundi 9 février 2026 (9h00) au vendredi 13 mars 2026 (17h00) aux jours et aux heures habituels d'ouverture de cette mairie : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et mercredi de 9h à 12h ;
- sur le site internet des services de l'État : <https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2/PHOTOVOLTAIQUE> ;
- sur le site internet dédié à l'enquête au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetsolairedeladistillerie/> ;
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61 ;

Par ailleurs, le public pourra **déposer ou transmettre ses observations** et propositions durant l'enquête, lundi 9 février 2026 (9h00) au vendredi 13 mars 2026 (17h00) :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Lespignan aux horaires mentionnés ci-dessus ;
- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Lespignan, siège de l'enquête : *Monsieur le Commissaire Enquêteur (Parc photovoltaïque Lespignan)* - Hôtel de ville - Place Jean Povéda – 34710 Lespignan ;
- les déposer par voie électronique sur l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/projetsolairedeladistillerie/> ;
- les déposer par courriel à l'adresse suivante : projetsolaire-ladistillerie@democratie-active.fr ;

Monsieur Jean-Pierre CHALON, commissaire enquêteur, accueillera le public et recevra les observations et propositions dans la mairie de Lespignan, Place Povéda, pendant les permanences établies aux jours et heures suivants, les :

- **Lundi 09 février 2026 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Lundi 02 mars 2026 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Vendredi 13 mars 2026 de 14h00 à 17h00 ;**

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies de LESPIGNAN, COLOMBIERS et NISSAN-LEZ-ENSERUNE du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés, pendant un an, sur le site internet des services de l'État : www.herault.gouv.fr

La décision prise par la Préfète de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est la délivrance d'un permis de construire ou un refus.

La société responsable du projet est SOLEIL DE LESPIGNAN, 5 rue Anatole France – 34000 Montpellier. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Emma JEANROY par tél.: 06 58 63 32 30 ou par mail à l'adresse : emma.jeanroy@elements.green